

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 22 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux,

Le mercredi 22 juin 2022,

Délibération n° :

DL34/2022

Objet :

Constitution de la
Commission Consultative
d'Elaboration et de Suivi
- PLPDMA (2022-2027)
et désignation de ses
membres

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire – CPS)
- Mme BERT (titulaire – CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire – CPS)
- M. CAHAREL (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire – CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire – CPS)
- M. DEBRAS (titulaire – CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire – CPS)
- M. DIDIN (titulaire – CPS)
- Mme DUMAS (titulaire – CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire – CPS)
- Mme GELOT (titulaire – CPS)
- M. GILBON (titulaire – CPS)
- M. GLEIZE (titulaire – CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire – CCHVC)
- M. LANGLOIS (titulaire – CPS)
- M. LARDIERE (titulaire – CPS) ;
- Mme MAIMOUN (titulaire – CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- M. SAUSSOL (titulaire – CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS)
- M. VIGIER (titulaire – CPS)
- M. VIVIEN (titulaire – CPS)
- M. ZIANE (titulaire – CPS)

Avaiant donné pouvoir :

M. PROUST (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M. GILBON (titulaire – CPS) ;

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire – CPS) ; Mme BERCHON (titulaire – CPS) ;
M. BERVEILLER (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) ; - M. CORDIER
(titulaire – CPS) ; M. DOBIGNY (titulaire – CPS) ; M. GARSUAULT (titulaire –
CPS) ; Mme HAMON (titulaire – CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; Mme
LECLERCQ (titulaire – CPS) ; M. MAJEUX (titulaire – CPS) ; Mme PERIS (titulaire
– CCHVC) ; M. TRAMONI (titulaire – CPS) ; Mme VALOT (titulaire – CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

**Monsieur Yann CAUCHETIER est désigné, à l'unanimité, pour remplir les
fonctions de secrétaire de séance.**

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 27
VOTANTS : 28

Délibération n°DL34/2022

Constitution de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi – PLPDMA (2022-2027) et désignation de ses membres

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement, et notamment l'article L. 541-15-1,

Vu la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) n°2015-992 du 17 août 2015 fixant l'objectif national de réduction des DMA de 10% en 2020 par rapport à 2010,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire fixant de nouveaux objectifs tel que la réduction de 15% des DMA en 2030 par rapport à 2010,

Vu le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et notamment son article R 541-41-22,

Vu le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la région d'Ile-de-France, adopté par le Conseil Régional par délibération du 21 novembre 2019,

Vu la délibération n° DL 80/2020 du 07 décembre 2020 relative à l'engagement de la démarche d'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés PLPDMA 2021-2026

Vu la délibération modificative n° DL33/2022 du 22 juin 2022 relative à l'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés PLPDMA 2022-2027

Vu les statuts du SIOM,

Vu la note de présentation,

Considérant la politique ambitieuse menée par le SIOM en matière de prévention des déchets et d'économie circulaire,

Considérant l'objectif fixé, dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Ile de France, de réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés produits par habitant, d'ici 2025 par rapport à l'année 2010,

Considérant la nécessité de se conformer à l'objectif de réduction de 15 % des déchets ménagers et assimilés produits par habitant, en phase avec la loi AGEC n° 2020-105 du 10 février 2020, d'ici 2030 par rapport à l'année 2010,

Considérant la mise en œuvre du processus d'élaboration du PLPDMA sur la période 2022-2027,

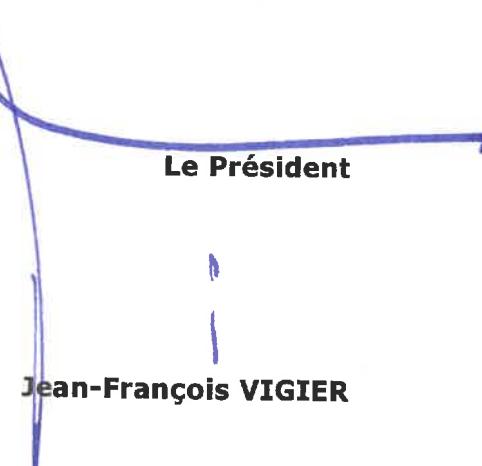
Considérant qu'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi dédiée au PLPDMA doit être instituée et qu'il appartient au SIOM d'en fixer la composition, d'en nommer un président et d'en désigner un secrétariat,

Considérant le programme de travail, le mode de fonctionnement et les modalités de concertation de la CCES détaillés dans la note de présentation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la composition par collège au nombre de 6 de la CCES :
 - Collège 1 « Collectivités territoriales »
 - Collège 2 « Partenaires institutionnels »
 - Collège 3 « Acteurs de la prévention des déchets »
 - Collège 4 « Eco Organismes »
 - Collège 5 « « Prestataires et acteurs locaux de la prévention et de la gestion des déchets»
 - Collège 6 « Société Civile »
- **Dit** que la présidence de la CCES sera assurée par le Président du SIOM et son secrétariat par la direction Communication, prévention et économie circulaire du syndicat.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme



Le Président
Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **28 JUIN 2022**
Affichée le : **28 JUIN 2022**

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : **SIOM de la vallée de Chevreuse**

Utilisateur : **Bruneau**

Paramètre de la transaction:

| | |
|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Type de transaction: | Transmission d'actes |
| Nature de l'acte: | Délibérations |
| Numéro de l'acte: | DL34_2022 |
| Date de la décision: | 2022-06-28 00:00:00+02 |
| Objet: | Constitution de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi -PLPDMA (2022-2027) et désignation de ses membres |
| Classification matières/sous-matières: | 1.7 |
| Identifiant unique: | 091-200062321-20220628-DL34_2022-DE |

Fichier de vie de la transaction

| Fichier | Type de fichier | Taille du fichier |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------|
| nom de métier: 091-200062321-20220628-DL34_2022-DE-1-1_0.xml | text/xml | 1066 |
| nom original: dl 34 2022.pdf | application/pdf | 148755 |
| nom de métier: 99_DE-091-200062321-20220628-DL34_2022-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 148755 |
| nom original: Note présentation DL 34 2022.pdf | application/pdf | 84049 |
| nom de métier: 21_RP-091-200062321-20220628-DL34_2022-DE-1-1_2.pdf | application/pdf | 84049 |

Cycle Contenu dans l'archivage

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|----------------------------|------------------------------------|
| Posté | 28 juin 2022 à 11h49min58s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 28 juin 2022 à 11h50min17s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 28 juin 2022 à 11h50min28s | Transmis au MIAT |
| Acquittement reçu | 28 juin 2022 à 11h57min04s | Reçu par le MIAT le 2022-06-28 |